



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100516

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Centre administratif. Assistance à maîtrise d'ouvrage
Programmation et développement durable. Avenant au
marché. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à une procédure d'appel d'offres menée en 2009, un marché public n° M090408 ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage « Programmation et développement durable » pour le projet de Cité municipale a été conclu, le 6 octobre 2009, pour un montant de 274 523,86 € TTC, avec le groupement momentané d'entreprises suivant : BEHI, mandataire, PRO-DEVELOPPEMENT et VERNET ECONOMIE COORDINATION, co-traitants.

Compte-tenu de l'avancement du projet en juin 2009, le cahier des charges demandait une offre en base en PPP (Partenariat Public Privé) et en option en concours classique loi MOP, et les éléments d'évaluation de la mission en PPP se référaient à une démarche PPP standard, en 2 phases de dialogue avec 4 propositions au premier tour et 3 au second tour.

Depuis, le Conseil du 19 juillet 2010 a délibéré sur le choix du site et sur la procédure PPP retenue, qui intègre un premier tour architectural avec 12 propositions initiales (maximum) et 4 propositions intermédiaires (maximum) pour le second tour, compte-tenu des enjeux architecturaux et urbains du site retenu.

Cette décision a donc nécessité d'adapter le marché du groupement aux nouveaux éléments de déroulement de la procédure de dialogue. De plus, le choix d'une procédure PPP et l'avancement des réflexions de programmation sur le développement durable impliquent aussi une expertise plus forte en entretien-maintenance-GER (Gros Entretien renouvellement).

Compte-tenu de ces éléments, PRO-DEVELOPPEMENT et VERNET ECONOMIE COORDINATION n'entendent plus poursuivre leur mission.

Lorsqu'il y a retrait de l'un des membres d'un groupement solidaire, il revient au mandataire de pallier cette situation, en étant solidaire de tous les membres du groupement durant l'exécution du marché.

Il appartient aux membres du groupement, dans le cadre de leurs relations de droit privé régies par la convention de groupement, de régler la situation. Ce qui a été fait par le mandataire BEHI : les cabinets Polyprogramme (programmiste) et QUADRIM (spécialiste entretien-maintenance-GER) sont les nouveaux co-traitants proposés.

Ce changement interviendra sans qu'aucune modification ne soit apportée aux conditions d'exécution du marché pré-cité.

La charge complémentaire liée au choix d'une procédure PPP intégrant au premier tour une dimension architecturale et urbaine forte (au global 12 + 4 dossiers à analyser pendant les deux phases de dialogue, au lieu de 7 dans l'offre initiale basée sur une démarche PPP standard) et nécessitant un approfondissement des volets entretien-maintenance-GER, en particulier pour atteindre les objectifs ambitieux en termes de développement durable du projet, a été précisée et conduit à une augmentation du budget de 9,94 %, portant le montant du marché à 301 816,58 € TTC.

En conséquence, il est nécessaire de constater, par voie d'avenant :

- la défaillance des co-traitants PRO-DEVELOPPEMENT et VERNET ECONOMIE COORDINATION du groupement d'entreprises, titulaires du marché considéré,

- la solidarité du mandataire (BEHI), qui a pallié cette défaillance, avec les co-traitants Polyprogramme et QUADRIM,
- La modification du montant du marché à 301 816,58 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la CAO, à signer l'avenant précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

